



REGLEMENT DU CONCOURS DESSINS et PEINTURES

ARTS MARTIAUX DES GARRIGUES

Nîmes – Poulx – Saint Gervasy

Préambule

A l'occasion de la FÊTE DE L'AIKIDO le 13 juin 2026, un concours dessins et peintures est organisé par l'association Arts Martiaux des Garrigues regroupant l'Académie Nîmoise d'Aikido et de Self défense, Aikido Poulx et Aikido Saint Gervasy.

L'objectif de ce concours est de promouvoir la culture japonaise et l'Aikido sur ces communes.

Article 1 – Conditions et Modalités du concours

Le concours dessins et peintures est ouvert à toutes et à tous dès 6 ans (au 13/06/2026).

Il y a deux catégories : A) Dessins, B) Peintures.

Dans chaque catégorie 3 sous-catégories d'âge : 1) 6/11 ans – 2) 12/17 ans – 3) 18 ans et plus. La participation à ce concours est gratuite. Un seul dessin ou peinture par personne est accepté. La participation au concours est individuelle et nominative.

- Les œuvres doivent être réalisées au format A4 minimum (portrait ou paysage)
- Toutes les techniques de dessin et de peinture sont autorisées (feutres, crayons, gouache, acrylique, aquarelle, huile, collage, etc...)
- Le thème du concours sera le Japon (exemples : samouraïs, cerisiers en fleurs, geishas, techniques d'Aikido, idéogrammes, paysages japonais, etc...)
- Les œuvres ou copies d'œuvres devront être réalisées par les participant-es au concours, et uniquement par eux
- **Les œuvres réalisées par Internet ou l'Intelligence Artificielle (IA) ne seront pas retenues**
- Un jury (voir article 4) vérifiera la conformité des œuvres pour le concours
- Les dessins et peintures seront exposés à la salle Capitelle à Poulx, le 13 juin 2026, lors de la Fête de l'Aikido

Article 2 – Modalités de participation

Au **DOS** de chaque dessin ou peinture, doivent figurer les informations suivantes, en lettres capitales :

- Nom et prénom
- Age
- Courriel et/ou numéro de téléphone
- Signature du participant ou de son représentant légal s'il est mineur

Les œuvres pourront être déposées à partir du 1^{er} janvier 2026 jusqu'au 12 mai 2026 20h30 dernier délai.
Aucune œuvre ne sera acceptée après cette date.

Où déposer votre dessin ou peinture :

- A Poulx,
 - Au dojo, impasse des Micocouliers aux jours et horaires de cours :
 - Lundi de 16h30 à 17h45
 - Mercredi de 18h à 20h30
 - Au bureau des écoles
 - Au bureau des Francas centre de loisirs
- A Saint Gervasy
 - Au dojo, chemin de St Didier aux jours et horaires de cours :
 - Jeudi de 18h à 20h30
 - En mairie

Article 3 – Choix des lauréats

Le choix des lauréats se fera le 13 juin 2026, lors de la Fête de l'Aikido, à la salle Capitelle place André Vayrette à Poulx.

Les lauréats seront choisis par vote des participants à la Fête de l'Aikido.

Il y aura un vote par catégorie : A – dessin / B – peinture.

Dans chacune des catégories A et B, 1 lauréat sera désigné par tranches d'âge 6/11 ans, 12/17 ans, 18 ans et plus.

Les lauréats absents ce jour-là seront prévenus par courriel ou SMS.

Les dessins/peintures des lauréats seront diffusés sur une page du site Internet www.aikido30.fr et sur les pages des réseaux sociaux d'Arts Martiaux des Garrigues.

Conformément à la loi RGPD, les données recueillies pour ce concours ne seront utilisées que dans le cadre du déroulement du concours et de l'envoi des lots gagnants.

Article 4 – Composition du jury- vérification de la conformité des œuvres

Le jury sera composé de 7 membres : 2 membres d'Arts Martiaux des Garrigues, 3 membres issus des associations de dessins et peintures (Peintres d'ALIZARINE et Peintres des Capitelles de Poulx, et Art'tistic de Saint Gervasy) et 2 membres des Francas de Poulx et des 3 Moulins. En cas d'égalité des votes, les voix des membres d'Arts Martiaux des Garrigues seront prépondérantes.

Le rôle du Jury sera de vérifier si les œuvres sont conformes au règlement du concours.

Il se réunira après le 12 mai 2026, au plus tôt.

Les participants dont les œuvres ne seront pas retenues, en seront informés.

Le jury est souverain. Sa décision est définitive et ne pourra être contestée.

Article 5 – Lots

Dans chaque catégorie, A : Dessin et B : peinture, 3 lauréats seront primés par catégories d'âge.

Article 6 – Calendrier du concours

Ce concours respectera le calendrier suivant :

- 1^{er} janvier 2026 : ouverture du dépôt des œuvres
- 12 mai 2026 20h30 : fin du dépôt des œuvres
- 13 juin 2026 : vote des participants à la Fête de l'Aikido pour la désignation des lauréats
- 13 juin 2026 à la fin de la Fête de l'Aikido : clôture du concours

A partir du 14 juin 2026 : publication des œuvres gagnantes sur le site Internet www.aikido30.fr et sur les pages des réseaux sociaux d'Arts Martiaux des Garrigues.

Article 7 – Droits d'auteur

Les participant-es au présent concours autorisent **Arts Martiaux des Garrigues** à diffuser leurs dessins/peintures et leur identité sur le site Internet www.aikido30.fr et sur les pages des réseaux sociaux d'Arts Martiaux des Garrigues.

Article 8 - Responsabilité

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement. En aucun cas, l'association **Arts Martiaux des Garrigues** ne pourra être tenue responsable d'un incident ou d'un évènement imprévu qui pourrait entraver le bon déroulement du concours.

Fait à Nîmes le 29 octobre 2025